



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 52-2026

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

**DÉBIT DE
BOISSONS
CATÉGORIE 3**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) M. LAPORTE

Prénoms Wilfrid

Profession ou qualité Président de l'AS Archigny

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Parking de l'école élémentaire Maxime Lefort

Le samedi 18 juillet de 10h00 jusqu'à 23h59

Le de jusqu'à

Le de jusqu'à

A l'occasion de (1) : Concours de pétanque

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le 02/07/2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. LAPORTE Wilfrid est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3 catégorie

A Parking de l'école élémentaire Maxime Lefort

Le samedi 18 juillet de 10h00 jusqu'à 23h59

Le de jusqu'à

Fait à Archigny,

Le 03 JUL. 2026

